



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Sri Lanka

SRI49 – Joseph Pararajasingham
SRI53 – Nadarajah Raviraj
SRI61 – Thiyagarajah Maheswaran
SRI63 – D.M. Dassanayake

Décision adoptée par le Comité des droits de l'homme des parlementaires à sa 152^{ème} session (Genève, 23 janvier au 3 février 2017)

Le Comité,

se référant aux cas des quatre parlementaires susmentionnés, qui ont tous été assassinés entre décembre 2005 et janvier 2008, et à la décision que le Conseil directeur de l'UIP a adoptée à sa 197^{ème} session (octobre 2015),

tenant compte des communications du chef du protocole au parlement en date du 29 février 2016 et du 25 janvier 2017, auxquelles étaient joints des rapports du Département des enquêtes criminelles de Colombo, ainsi que des informations régulièrement communiquées par les plaignants,

rappelant les éléments ci-après versés au dossier concernant M. Pararajasingham :

- M. Pararajasingham, membre de l'Alliance nationale tamoule (TNA), a été abattu le 24 décembre 2005 pendant la messe de minuit célébrée à la cathédrale St. Mary de Batticaloa, dans une zone de haute sécurité située entre deux postes de contrôle militaires ; l'assassinat a été commis à un moment où des forces de sécurité supplémentaires étaient en faction ;
- Les plaignants ont toujours affirmé que M. Pararajasingham avait été tué par le Gouvernement sri-lankais avec l'aide du Tamoul Makkal Viduthalai Pulikal (TMVP connu également sous le nom de groupe Karuna), faction dirigée par M. V. Muralitharan (dit « Karuna »), qui s'était séparée des Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE) en 2004, estimant que ces derniers donnaient la priorité aux Tamouls du nord au détriment des Tamouls de l'est ; à cette époque, le groupe Karuna aurait demandé à M. Pararajasingham de soutenir cette scission ; le refus opposé par l'intéressé aurait posé problème parce que le gouvernement souhaitait que les Tamouls se répartissent entre le nord et l'est ;

rappelant les éléments suivants versés au dossier concernant M. Raviraj :

- M. Raviraj, membre de la TNA, a été abattu le 10 novembre 2006, avec son garde du corps, alors qu'ils circulaient sur une grande artère de Colombo ; le tireur s'est enfui à moto ; les plaignants se réfèrent à des informations concluant, au vu des circonstances du meurtre, à la responsabilité de l'Etat et montrant que l'objectif immédiat de cet assassinat était de réduire au silence le Comité de surveillance civile que l'intéressé avait mise en place et dont les rapports sur les enlèvements, les exécutions et les extorsions avaient suscité une vive émotion,

F

rappelant les éléments ci-après versés au dossier concernant M. Maheswaran :

- Dans ce cas, le plaignant a insisté, d'entrée de jeu, sur le fait que M. Maheswaran avait voté contre le budget le 14 décembre 2007 et que, peu après le vote, le nombre des agents de sécurité attachés à sa personne avait été ramené de 18 à deux ; M. Maheswaran s'était ouvertement plaint que la diminution des effectifs de son service de protection mettait gravement sa vie en danger et avait demandé à maintes reprises au gouvernement de renforcer ce service, en vain ; le 1^{er} janvier 2008, il a été blessé par balles et il est décédé peu de temps après ; le plaignant a indiqué que l'attentat s'était produit alors que M. Maheswaran venait de déclarer dans un entretien télévisé que, lorsque la session parlementaire reprendrait le 8 janvier 2008, il décrirait en détail la terreur que le gouvernement faisait régner à Jaffna et préciserait comment étaient organisés des enlèvements et des exécutions ;
- Au cours des mois qui ont suivi l'assassinat, les autorités ont arrêté Johnson Collin Valentino, originaire de Jaffna, qui a été identifié comme étant le tireur d'après des analyses ADN ; les enquêteurs ont conclu qu'il était un militant des LTTE qui avait été formé et envoyé à Colombo pour tuer M. Maheswaran ; M. Valentino, qui a avoué le crime, a été reconnu coupable le 27 août 2012 et condamné à mort,

rappelant les éléments ci-après versés au dossier concernant M. D.M. Dassanayake :

- M. Dassanayake a été tué le 8 janvier 2008 ; l'arrestation d'un suspect essentiel, issu des LTTE et menant des activités à Colombo, a conduit à l'arrestation d'autres suspects ; l'un d'eux, M. Hayazinth Fernando, a plaidé coupable et a été condamné le 1^{er} août 2011 à deux ans d'emprisonnement en régime sévère, à un sursis probatoire de dix ans et à une amende de 30 000 roupies pour avoir refusé de collaborer à l'enquête ; les procédures judiciaires engagées contre M. Fernando ont été menées à terme ; deux autres suspects, MM. Sunderam Sathisha Kumaran et Kulathunga Hettiarachchige Malcom Tyrone, ont été mis en examen par la Haute Cour de Negombo pour neuf chefs d'inculpation, dont celui de complicité aux fins de meurtre et d'incitation au meurtre ; M. Sunderam Sathisha Kumaran est tombé malade en détention provisoire et il est décédé à l'hôpital le 14 mai 2015 tandis que l'affaire était en cours,

rappelant que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a publié, le 16 septembre 2015, son rapport (A/HRC/30/CRP.2) sur l'enquête approfondie menée par son bureau concernant les allégations de violations et d'abus graves des droits de l'homme et les crimes y relatifs commis par les deux parties (à savoir, d'une part, le gouvernement et des institutions gouvernementales et les LTTE, d'autre part) à Sri Lanka entre 2002 et 2011 ; et que ce rapport conclut :

- qu'il y a des raisons sérieuses de croire que des violations flagrantes des droits internationaux de l'homme et des violations graves du droit international humanitaire ont été commises par toutes les parties au cours de la période à l'examen ;
- qu'il y a des raisons sérieuses de croire que les forces de sécurité sri-lankaises et les groupes paramilitaires qui y sont associés ont été impliqués dans des exécutions généralisées et illégales de civils et d'autres personnes protégées ; que

les politiciens tamouls, les travailleurs humanitaires et les journalistes ont été particulièrement pris pour cibles ; que les LTTE ont également procédé à l'exécution illégale de civils soupçonnés d'entretenir des liens avec des éléments hostiles aux LTTE ou d'être des informateurs, ainsi qu'avec des personnalités politiques, des fonctionnaires et des universitaires également hostiles aux LTTE ;

- que le très grand nombre d'allégations, leur gravité, leur fréquence, des similitudes dans les modes opératoires, et les agissements constants qu'ils révèlent sont autant d'éléments indiquant le caractère systématique des crimes commis, qui ne peuvent pas être considérés comme des crimes de droit commun ;
- que les moyens dont dispose à l'heure actuelle l'appareil judiciaire sri-lankais ne lui permettent pas de conduire des enquêtes indépendantes et crédibles sur des allégations d'une telle portée, ni d'amener les auteurs de ces violations à rendre des comptes ;
- qu'il est donc nécessaire de créer un tribunal spécial mixte *ad hoc*, qui serait composé de juges, de procureurs, d'avocats et d'enquêteurs internationaux mandatés pour juger, en particulier, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, et qui disposerait d'un organe d'enquêtes et de poursuites, d'un service de défense et mettrait en œuvre son propre programme de protection des témoins et des victimes,

considérant que le 1^{er} octobre 2015, le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a adopté une résolution, appuyée par Sri Lanka, dans laquelle i) il se félicite que le Gouvernement sri-lankais ait reconnu que l'établissement des responsabilités était essentiel pour défendre l'état de droit et favoriser la confiance de toutes les communautés sri-lankaises en la justice ; ii) note avec satisfaction la proposition du Gouvernement sri-lankais d'établir un mécanisme judiciaire doté d'un conseiller spécialement chargé d'enquêter sur les allégations de violations et d'abus des droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire, le cas échéant ; iii) affirme qu'un processus judiciaire crédible devrait notamment reposer sur des institutions judiciaires et des organes de poursuite indépendants dirigés par des personnes reconnues pour leur intégrité et impartialité ; et iv) affirme également à cet égard qu'il est important que des juges du Commonwealth et d'autres juges, des défenseurs, des procureurs et des enquêteurs autorisés étrangers soient associés aux mécanismes judiciaires sri-lankais, y compris au sein du bureau du conseiller spécial,

rappelant que le Président actuel de Sri Lanka et de hauts responsables ont souligné à maintes reprises la nécessité de la réconciliation et de l'établissement des responsabilités à Sri Lanka,

considérant que le 18 décembre 2015, le Conseil des ministres a mis en place le Secrétariat pour la coordination des mécanismes de réconciliation, chargé, sous l'autorité du Premier ministre, de l'élaboration et de la gestion des mécanismes de réconciliation suivants : le Bureau des personnes disparues ; la Commission pour la vérité, la justice, la réconciliation et la non-répétition ; le Mécanisme judiciaire et le Bureau des réparations ; que le 3 janvier 2017, le groupe de travail consultatif sur les mécanismes de réconciliation a publié son rapport final dans lequel il a recommandé de créer un tribunal hybride regroupant des juges locaux et internationaux pour contrôler l'examen des allégations de crimes de guerre commis pendant la guerre civile dans le pays. Les membres

internationaux se retireraient progressivement du tribunal une fois que la confiance entre celui-ci et la population serait rétablie,

considérant les informations les plus récentes contenues dans les rapports du Département des enquêtes criminelles sri-lankais et du Haut-Commissaire aux droits de l'homme concernant les quatre affaires de meurtre suivantes :

- **Cas de M. Pararajasingham** : le 4 octobre 2015, quatre suspects, dont l'ancien Ministre principal du Conseil provincial de l'est, chef du TMVP, ont été arrêtés ; l'implication de quatre autres personnes, toutes membres du TMVP, a également été établie, deux d'entre elles étant réputées se trouver à Dubaï et en Inde, à savoir M. Gunasinghe Arachchige Tharindu Madushanka et un individu connu sous le nom de « Menam », dont l'identité véritable doit encore être établie ; l'une des deux autres personnes de ce groupe de quatre a été identifiée comme étant l'auteur des coups de feu, qui a lui-même été abattu au commissariat de Kaththankudi en 2008 ; le Procureur général a procédé à des inculpations dans le cadre de l'affaire N° 3057/17 auprès de la Haute Cour de Batticaloa visant les quatre personnes en détention et les trois autres qui sont en fuite ; la mise en accusation a été fixée au 8 mars 2017 ; en ce qui concerne le mobile, le rapport de l'ONU indique que M. Pararajasingham a refusé de soutenir le groupe Karuna après qu'il s'est retiré des LTTE et qu'il a de ce fait été menacé par des membres de ce groupe ; les membres de la famille de la victime ont de nouveau été menacés après l'attentat et ont quitté le pays ; les enquêteurs de l'ONU ont estimé, sur la base des renseignements qui leur ont été communiqués, « qu'il y avait des raisons sérieuses de croire que le groupe Karuna avait assassiné Joseph Pararajasingham avec l'aide et la complicité de membres des forces de sécurité et de l'armée » ;
- **Cas de M. Raviraj** : huit personnes ont été arrêtées, dont cinq en mars et en octobre 2015, parmi lesquelles se trouvent deux lieutenants-capitaines de la marine sri-lankaise et deux autres officiers de la marine et de la police ; quatre des sept suspects, à savoir les trois qui avaient été arrêtés en 2006 et un des lieutenants-capitaines arrêtés en mars 2015 ont été disculpés par le tribunal sur avis du Procureur général tandis que les autres ont été remis en liberté sous caution ; l'enquête a également conclu à la complicité de M. Sivakanthan Vivekanandan Charan (dit « Charan »), M. Fabian Roiston Christopher (dit « Thusain ») et M. Palanisamy Suresh (dit « Saamy ») ; « Charan », qui aurait été membre du TMVP, se trouverait en Suisse et doit encore être arrêté. « Thusain » est un ancien agent du renseignement rattaché au Service de renseignement de l'Etat et se trouverait actuellement à l'étranger. Il doit être arrêté, lui-aussi. Le sort de « Saamy » et le lieu où il se trouve doivent encore être déterminés. Le tribunal a publié des mandats d'arrêt contre ces trois personnes et une procédure d'extradition de « Charan » par la Suisse a été engagée ; des notices rouges concernant « Charan » et « Thusain » ont été diffusées par Interpol ; les autorités sri-lankaises ont également soumis une demande d'entraide judiciaire aux autorités britanniques pour obtenir l'appui du Metropolitan Police Service de New Scotland Yard, qui a pu établir des profils ADN et recueillir des empreintes digitales à partir des éléments retrouvés sur la scène du crime, qu'ils ont ramenés au Royaume-Uni pour examen ; les résultats des comparaisons de profils ADN étaient considérés très importants et les enquêteurs avaient bon espoir qu'ils fourniraient les preuves nécessaires qui démontreraient la complicité de tout suspect dans le cadre du meurtre. Cependant, le Procureur général a engagé des poursuites non sommaires contre les trois suspects arrêtés et libérés sous caution en 2015 et contre

« Charan », « Thusain » et « Saamy », en utilisant les quatre autres suspects arrêtés et libérés en 2015 en tant que « témoins de l'Etat » ; des poursuites non sommaires ont été engagées contre eux à Colombo dans le cadre de l'affaire N° NS 7439/2006, le 23 novembre 2015, puis l'affaire a été transmise à la Haute Cour N° 1 de Colombo le 17 mars 2016 ; le Procureur général a mis en examen tous les suspects dans le cadre de l'affaire N° 8331/16 en ayant cité 32 témoins ; les intéressés ont été mis en accusation le 21 juillet 2016 et sont restés en détention provisoire jusqu'à la fin du procès, le 24 décembre 2016, lorsque la Haute Cour a décidé de disculper tous les accusés ; le Procureur général a fait appel de ce jugement ; le rapport de l'ONU indique que M. Raviraj était une personnalité largement reconnue pour ses prises de position modérées et pour ses critiques à l'endroit des LTTE et du gouvernement, formulées en particulier pendant les semaines qui ont précédé son assassinat ; avec d'autres parlementaires, il avait créé la Commission civique de contrôle qui a affirmé que le gouvernement était responsable d'enlèvements, de disparitions forcées et d'exécutions illégales ; dans ce rapport de l'ONU, il est également indiqué que la veille de son assassinat, M. Raviraj et d'autres parlementaires de l'ANT avaient participé à une manifestation en face des bureaux de l'ONU à Colombo pour protester contre les assassinats de civils tamouls par les militaires dans l'est du pays et contre la multiplication des enlèvements et des exécutions extrajudiciaires ;

- **Cas de M. Maheshwaran** : le recours interjeté contre la condamnation de M. Johnson Collin Valentino est en instance ;
- **Cas de M. Dassanayake** : sept personnes, dont quatre officiers de l'armée et de la marine, ont été arrêtés en mars 2015 et novembre 2016 ; quatre d'entre elles, dont un officier de l'armée et un officier de la marine, ont été libérées sous caution, tandis que les autres restent en détention provisoire ; au cours de l'enquête, la complicité de M. Sivakanthan Vivekanandan (dit « Charan ») a été établie et une demande d'extradition a été adressée aux autorités suisses, comme dans l'affaire du meurtre de M. Raviraj ; les autorités sri-lankaises ont également soumis une demande d'entraide judiciaire aux autorités britanniques pour obtenir l'appui du Metropolitan Police Service de New Scotland Yard, qui a pu établir des profils ADN et recueillir des empreintes digitales à partir des éléments retrouvés sur la scène du crime, qu'ils ont ramenés au Royaume-Uni pour examen, puisqu'il était devenu nécessaire de demander une assistance supplémentaire pour faire avancer l'enquête, s'agissant notamment des comparaisons de profils ADN des suspects en détention,

rappelant que le Premier Ministre sri-lankais avait l'intention de mettre en place une commission parlementaire chargée de suivre les enquêtes relatives aux assassinats de parlementaires, mais qu'aucune information nouvelle n'a été communiquée à ce sujet,

1. *remercie* les autorités parlementaires de leur coopération et des renseignements précis qu'elles ont apportés ;
2. *note avec satisfaction* que des progrès constants sont réalisés pour que justice soit rendue dans l'affaire de M. Pararajasingham ; *souhaite* continuer d'être informé de l'état d'avancement des procédures judiciaires engagées contre ceux qui seront mis en accusation et recevoir, lorsqu'ils seront disponibles, des renseignements sur les motifs et les modes opératoires des crimes commis ; *souhaite également* être

informé des progrès réalisés pour localiser et faire extraditer les suspects se trouvant à l'étranger ;

3. *regrette* cependant que les progrès considérables réalisés depuis 2015 dans l'enquête sur l'assassinat de M. Raviraj n'ont débouché sur aucune condamnation en rapport avec ce crime ; *peine* à comprendre pourquoi un procès a été ouvert alors que plusieurs suspects n'avaient pas encore été arrêtés, y compris celui se trouvant en Suisse, qui aurait pu donner des informations capitales ; *compte* que, malgré ce revers judiciaire, les autorités compétentes continueront de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faire la lumière sur cet assassinat et traduire les responsables en justice ; *souhaite* recevoir une confirmation à ce sujet, ainsi qu'une copie de la décision du tribunal disculpant les accusés ;
4. *réaffirme* son avis selon lequel les autorités ont beaucoup à gagner de la coopération avec la communauté internationale et de l'utilisation de l'expérience et des conseils internationaux pour faire la lumière sur les violations des droits de l'homme passées ; *note avec satisfaction* à cet égard la recommandation formulée par le groupe de travail consultatif sri-lankais sur les mécanismes de consultation concernant la création d'un tribunal hybride chargé de contrôler l'examen des allégations de crimes de guerre commis pendant la guerre civile dans le pays ; *estime* que la création d'un tel tribunal pourrait donner un élan supplémentaire à la quête de justice dans l'affaire de M. Raviraj ; *espère* donc sincèrement que les autorités accueilleront favorablement cette recommandation ; *souhaite* recevoir des informations à ce sujet et savoir de quelles manières les autorités envisagent de renforcer la loi sur la protection des victimes et des témoins pour offrir la meilleure protection possible aux témoins résidant à Sri Lanka ou à l'étranger ;
5. *réitère* son souhait de recevoir une copie de la décision prise à l'encontre du coupable dans l'affaire de M. Maheswaran, notamment afin de déterminer si le moment de son assassinat et la réduction des effectifs de son escorte ont été pris en considération ;
6. *note* avec intérêt les évolutions importantes survenues dans l'affaire de M. Dassanayake ; *peine* toutefois à saisir leur concordance avec les informations officielles fournies précédemment sur les procédures judiciaires engagées contre trois autres suspects ; *souhaite* obtenir des éclaircissements à ce sujet ;
7. *est convaincu* qu'une commission parlementaire, mentionnée précédemment, qui serait chargée du suivi des enquêtes relatives aux assassinats d'anciens parlementaires, pourrait permettre d'assurer le suivi parlementaire durable de ces questions ; *souhaite* savoir si des mesures ont été prises récemment en vue de la création de cette commission ;
8. *prie* le Secrétaire général de porter cette décision et sa demande d'information à la connaissance des autorités, des plaignants et de toute tierce partie susceptible de lui fournir des informations pertinentes ;
9. *décide* de poursuivre l'examen de ces cas.